



Formation obligatoire sur un jour de repos

Par **voyougamine**, le **11/05/2014** à **18:10**

bonjour, rnje travaille à temps partiel dans un hôpital public, ma surveillante (pour simplifier le planning)nous inscrit, systématiquement, pour des formations obligatoires, sur un jour de repos et dit qu'elle comptera ce temps en heures supplémentaires.rnest-ce légal ?rnAi-je le droit de refuser ?rnLES AMPLITUDES DES JOURS DE TRAVAIL SONT LONGUES (8h/18h30) rnmerci